



FOCUS

Baromètre de la pauvreté

Numéro 27 – Mars 2020

1. Introduction

Le baromètre de la pauvreté vise à montrer l'évolution de la pauvreté en Belgique d'une manière accessible. L'objectif principal est d'informer un large public sur -les différentes problématiques liées à la pauvreté. Le baromètre de la pauvreté est donc construit sur la base de différents thèmes (revenus et dettes, soins de santé, travail, éducation, logement et participation). De plus, il existe une section distincte sur la pauvreté infantile et les objectifs européens en matière de pauvreté.

Le baromètre est composé d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui mesurent les différentes facettes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ces indicateurs sont principalement basés sur les données de l'enquête EU-SILC et sont mis à jour annuellement. La sélection et le calcul des indicateurs sont effectués en collaboration avec Statbel (l'office belge de statistique) et le SPF Sécurité Sociale, et sont également soutenus par le Groupe de Travail sur les Indicateurs Sociaux.

Afin de pouvoir bien interpréter ces chiffres, il est tout d'abord possible de comparer différentes années afin de refléter des évolutions spécifiques. En outre, pour chaque indicateur, il est également possible d'effectuer une comparaison en fonction de la situation familiale, du niveau d'éducation, de la situation sur le marché du travail, etcetera.

Dans ce focus, nous détaillerons tout d'abord les sources utilisées et les concepts méthodologiques. Nous aborderons ensuite le contenu du baromètre de la pauvreté en présentant les principaux chiffres et évolutions.

La version électronique du baromètre de la pauvreté peut être consultée en cliquant sur le lien suivant : chiffrespauvrete.be. Nous vous encourageons à explorer cet outil, à vous y mettre et à utiliser ces données et graphiques.

2. Sources

Les indicateurs du baromètre de la pauvreté sont principalement basés sur l'enquête EU-SILC (European Union Statistics on Income and Living Conditions). Cette enquête sur les revenus et les conditions de vie est coordonnée au niveau européen par Eurostat. En Belgique, sa mise en œuvre est entre les mains de Statbel, l'office belge de statistique.

Le baromètre contient également des données issues de l'outil de microsimulation [MIMOSIS](#)¹ du SPF Sécurité Sociale. Plus précisément, les indicateurs 'prestations sociales en pourcentage du seuil de risque de pauvreté' sont calculés sur cette base.

L'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) qui - comme l'enquête EU-SILC - est coordonnée par Eurostat au niveau européen et mise en œuvre par Statbel en Belgique, vient compléter ces sources. L'indicateur 'taux d'emploi' sous le thème du travail et les indicateurs 'jeunes quittant prématurément l'école' et 'NEET' sous le thème de l'éducation sont basés sur cette enquête.

¹ Le successeur du modèle de microsimulation MIMOSIS est actuellement en cours de développement et sera appelé BELMOD, pour plus d'informations voir : <https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/belmod-projet>

3. Méthodologie

Nous reprenons et expliquons ci-dessous les principaux concepts méthodologiques et indicateurs sont expliqués ci-dessous. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site web de [Statbel](#) ou [Eurostat](#).

Fiabilité des données

Tous les indicateurs du baromètre de la pauvreté sont calculés sur la base d'échantillons. Les chiffres doivent donc être interprétés en utilisant des intervalles de confiance. Un intervalle de confiance indique entre quelles limites (inférieure et supérieure) de trouve vraisemblablement la valeur réelle estimée via l'échantillon, puisque la valeur que nous obtenons dans l'échantillon est potentiellement supérieure ou inférieure à celle-ci.

Pour les enquêtes EU-SILC et EFT, un intervalle de confiance à 95 % est utilisé. Cela signifie que la valeur réelle d'un indicateur donné pour l'ensemble de la population se situe dans cet intervalle avec une probabilité de 95 %. Ainsi, sur la base de l'échantillon EU-SILC 2019, le risque de pauvreté en Belgique est de 14,8 % (avec une limite inférieure de 13,3 % et une limite supérieure de 16,3 %).

Par souci de simplicité, nous n'affichons pas les intervalles de confiance, ceux-ci se trouvent sur le site de Statbel dans les rapports de qualité.

Rupture dans les séries de données

En tenant compte des intervalles de confiance, les évolutions des différents indicateurs au fil des ans peuvent être interprétées. En ce qui concerne l'enquête EU-SILC, il y a une rupture dans la série de chiffres en 2019. En raison d'une réforme de l'enquête EU-SILC visant à obtenir des résultats précis, les chiffres à partir de 2019 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes.²

Risque de pauvreté

Le risque de pauvreté (ou pauvreté monétaire) est le pourcentage de personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) en dessous du seuil de risque de pauvreté.

Le seuil de risque de pauvreté

Le seuil de risque de pauvreté est égal à 60 % du revenu médian national équivalent disponible des ménages.

² Cette rupture se situe à la fois en termes de contenu et de méthodologie. En termes de contenu, un changement a été effectué en 2019 vers l'utilisation de données administratives pour la majorité des variables de revenu. Au niveau méthodologique, l'intégralité du modèle de correction de non réponse, d'attrition et de calage a été revu et amélioré. Pour plus d'infos, voir : https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20Olevensomstandigheden/10.7.2%20Privation%20mat%C3%A9rielle/Note%20technique%20-%20r%C3%A9forme_FR.pdf

Le calcul concret du seuil de risque de pauvreté est le suivant :

Les revenus des ménages de taille et de composition différentes sont rendus comparables sur la base d'échelles d'équivalence. L'échelle d'équivalence attribuée à chaque ménage a un poids qui dépend de la taille et de la composition du ménage. Pour une personne seule ou le premier adulte d'un ménage, un poids de 1 est attribué. Chaque personne supplémentaire âgée de 14 ans ou plus dans le ménage se voit attribuer un poids de 0,5 et chaque enfant (de moins de 14 ans) un poids de 0,3.

Le revenu disponible équivalent est calculé en divisant le revenu disponible total du ménage par l'échelle d'équivalence. Ainsi, pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants, le revenu disponible du ménage est divisé par 2,1 pour obtenir le revenu disponible équivalent.

Ensuite, les personnes sont classées du plus bas au plus haut sur la base de ce revenu disponible équivalent du ménage. Le revenu de la personne au milieu de ce classement est le revenu disponible équivalent médian du ménage.

Le taux de risque de pauvreté est égal à 60 % de cette médiane. Dans l'enquête EU-SILC de 2019 (revenu 2018), ce montant était de 1 230 euros, ce qui correspond également au risque de pauvreté pour une personne seule. Pour les autres types de ménages, le seuil de risque de pauvreté est à nouveau multiplié par un facteur d'équivalence en fonction du type de ménage. Pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (de moins de 14 ans), le seuil de risque de pauvreté est donc de 2,1 fois le seuil de risque de pauvreté pour une personne seule, soit 2 584 euros.

Risque de pauvreté fortement accru

Nous considérons qu'une certaine catégorie de population présente un risque de pauvreté fortement accru lorsque le risque de pauvreté est au moins une fois et demi supérieur au risque de pauvreté de la population totale. Par exemple, si le risque de pauvreté pour la population totale est égal à 16 %, toute catégorie de population présentant un risque de pauvreté de 24 % ou plus est définie comme une catégorie présentant un taux de risque de pauvreté fortement accru.

Revenu disponible

Le revenu disponible comprend tous les revenus du travail (salaires des employés et revenus provenant d'un travail indépendant); les revenus privés provenant des investissements et des propriétés; les transferts entre ménages; tous les transferts sociaux reçus en espèces.

Transferts sociaux

Les transferts sociaux comprennent:

- les pensions de retraite et de survie (veufs et veuves);
- les allocations de chômage;
- les allocations liées à la famille, dont les allocations familiales;

- les indemnités de maladie/invalidité;
- les allocations liées à l'éducation;
- les allocations liées au logement;
- l'assistance sociale et
- d'autres allocations diverses.

Privation matérielle sévère

Le taux de privation matérielle est un indicateur qui désigne l'incapacité de se procurer certains biens et services considérés par la plupart des individus comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

La privation matérielle sévère est le pourcentage de la population incapable de couvrir les dépenses liées à au moins 3 des 9 éléments suivants:

- paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité;
- chauffage adapté du logement;
- dépenses imprévues;
- consommation régulière de viande ou d'une autre source de protéines;
- vacances;
- téléviseur couleur;
- réfrigérateur;
- voiture;
- téléphone.

Privation matérielle et sociale

La privation matérielle et sociale est définie comme l'incapacité de payer au moins 5 des 13 articles suivants. Ces articles sont considérés par la plupart des gens comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En comparaison avec l'indicateur « privation matérielle sévère », l'indicateur « Privation matérielle et sociale » contient aussi des éléments qui concernent les activités sociales (comme les loisirs, internet, les contacts avec le famille/les amis ou l'argent de poche).

L' (in)capacité financière du ménage à :

- Payer à temps des factures
- S'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile
- S'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours
- Faire face à une dépense imprévue

- S'offrir une voiture
- Chauffer son domicile
- Remplacer des meubles endommagés ou usés

L'(in)capacité financière individuelle à :

- Remplacer des vêtements usés ou démodés par des vêtements neufs
- Posséder deux paires de chaussures en bon état
- S'offrir une connexion internet à domicile
- Retrouver des amis ou sa famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois
- Participer de manière régulière à une activité de loisirs
- Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même

Ménages avec une très faible intensité de travail

L'indicateur « Ménages avec une très faible intensité de travail » donne le pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont les membres en âge de travailler ont travaillé à moins de 20% de leur potentiel au cours des 12 mois précédents.

L'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre, d'une part, le nombre de mois ouvrés par tous les membres du ménage en âge de travailler durant l'année prise comme référence pour le calcul du revenu et, d'autre part, le nombre total de mois qui auraient pu, en théorie, être ouvrés par les membres du ménage.

Une personne en âge de travailler est une personne âgée de 18 à 59 ans, à l'exception des étudiants âgés de 18 à 24 ans.

Les ménages composés uniquement d'enfants, d'étudiants âgés de moins de 25 ans et/ou de personnes âgées de plus de 60 ans sont totalement exclus du calcul de l'indicateur.

Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est un indicateur composite qui montre si une personne est affectée par au moins une des trois situations suivantes : pauvreté monétaire (ou risque de pauvreté), privation matérielle sévère et/ou vivre dans un ménage avec une très faible intensité de travail.

Prestations sociales en pourcentage du seuil de risque de pauvreté

Cet indicateur est basé sur le revenu net disponible des ménages des bénéficiaires de prestations, y compris les allocations familiales et sociales.

Pour le calcul des indicateurs, certaines hypothèses sont faites. Nous expliquons les plus importantes :

- Allocation de chômage minimale : la personne est au chômage pendant 7 mois.
- Pension minimale garantie : la personne concernée a eu une carrière complète de salarié.

4. Contenu du baromètre de la pauvreté

L'objectif du baromètre de la pauvreté est d'utiliser un ensemble d'indicateurs pour cartographier le caractère multidimensionnel de la pauvreté en Belgique.

Les domaines de la vie qui sont mis en évidence dans le baromètre de la pauvreté sont :

1. Revenus et dettes
2. Santé
3. Travail
4. Education
5. Logement
6. Participation

En outre, les thèmes suivants sont également abordés :

- Pauvreté infantile
- Objectifs européens en matière de pauvreté

Pour finir, une section distincte est prévue au sujet du suivi des objectifs stratégiques du plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Un nouveau plan fédéral est toujours en attente d'élaboration.

Chaque thème se compose de plusieurs sous-thèmes, que vous pouvez sélectionner dans le menu situé à gauche dans le site. Une fois le (sous)-thème choisi, vous pouvez sélectionner, dans la partie droite de la page, les indicateurs et la période de temps disponibles pour ce sous-thème. Par exemple, pour le "risque de pauvreté par catégorie de population", trois niveaux d'éducation peuvent être sélectionnés (voir exemple à la page suivante). Bien entendu, l'utilisation du [site web](#) illustrera beaucoup mieux ce point.

Nous présentons ci-dessous un aperçu de tous les indicateurs et de quelques évolutions remarquables. La grande majorité des données proviennent de l'enquête EU-SILC et nous voudrions donc souligner une fois de plus qu'en raison d'une réforme de cette enquête, il y aura une rupture dans la série de données en 2019. Par conséquent, les chiffres à partir de 2019 ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes. Nous ne tiendrons donc pas compte de ce passage lorsque nous analyserons les évolutions temporelles. En effet, nous ne savons pas si l'évolution de la plupart des chiffres (2019) est due à la réforme de l'enquête ou à un réel changement dans les chiffres de la pauvreté. Si certains chiffres ne proviennent pas de l'enquête EU-SILC, cela sera clairement indiqué et la rupture dans la série de chiffres ne s'appliquera pas.

Exemple d'affichage du site web

Menu ☰

PARTICIPATION ▼

PAUVRETÉ INFANTILE

EUROPE 2020

PLAN FÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: OBJECTIFS STRATÉGIQUES ▼

PAGES INFORMATIVES

A PROPOS

PARTENAIRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

🐦 f in

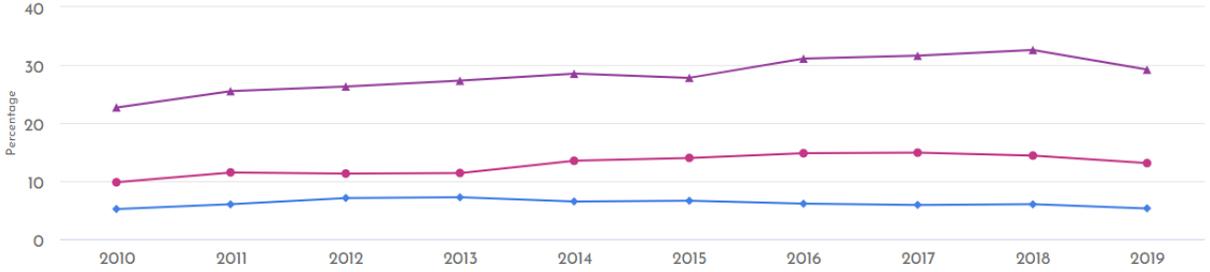


Chercher

CONTACT [📧](#) FR ▼

Risque de pauvreté par catégorie de population Télécharger les données ▼

VUE GRAPHIQUE



▲ Niveau d'éducation de la population active > Personnes (18-64 ans) ayant un faible niveau d'éducation*
● Niveau d'éducation de la population active > Personnes (18-64 ans) ayant un niveau d'éducation moyen
◆ Niveau d'éducation de la population active > Personnes (18-64 ans) ayant un niveau d'éducation élevé

VUE TABLEAU

(*risque de pauvreté fortement accru)

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Niveau d'éducation de la population active > Personnes (18-64 ans) ayant un faible niveau d'éducation*	22.7	25.5	26.3	27.3	28.5	27.8	31.1	31.6	32.6	29.2
Niveau d'éducation de la population active > Personnes (18-64 ans) ayant un niveau d'éducation moyen	9.8	11.5	11.3	11.4	13.5	14	14.8	14.9	14.4	13.1
Niveau d'éducation de la population active > Personnes (18-64 ans) ayant un niveau d'éducation élevé	5.2	6	7.1	7.2	6.5	6.6	6.1	5.9	6	5.3

CRITÈRES

Par catégorie

Population totale

Marché de l'emploi

Situation familiale

Niveau d'éducation de la population active

Personnes (18-64 ans) ayant un faible niveau d'éducation

Personnes (18-64 ans) ayant un niveau d'éducation moyen

Personnes (18-64 ans) ayant un niveau d'éducation élevé

Nationalité

Âge

Genre

Par période

[↶ Désélectionner toutes les années](#)

2019
 2018
 2017
 2016
 2015
 2014
 2013
 2012
 2011
 2010
 2009
 2008
 2007

4.1 Revenus et dettes

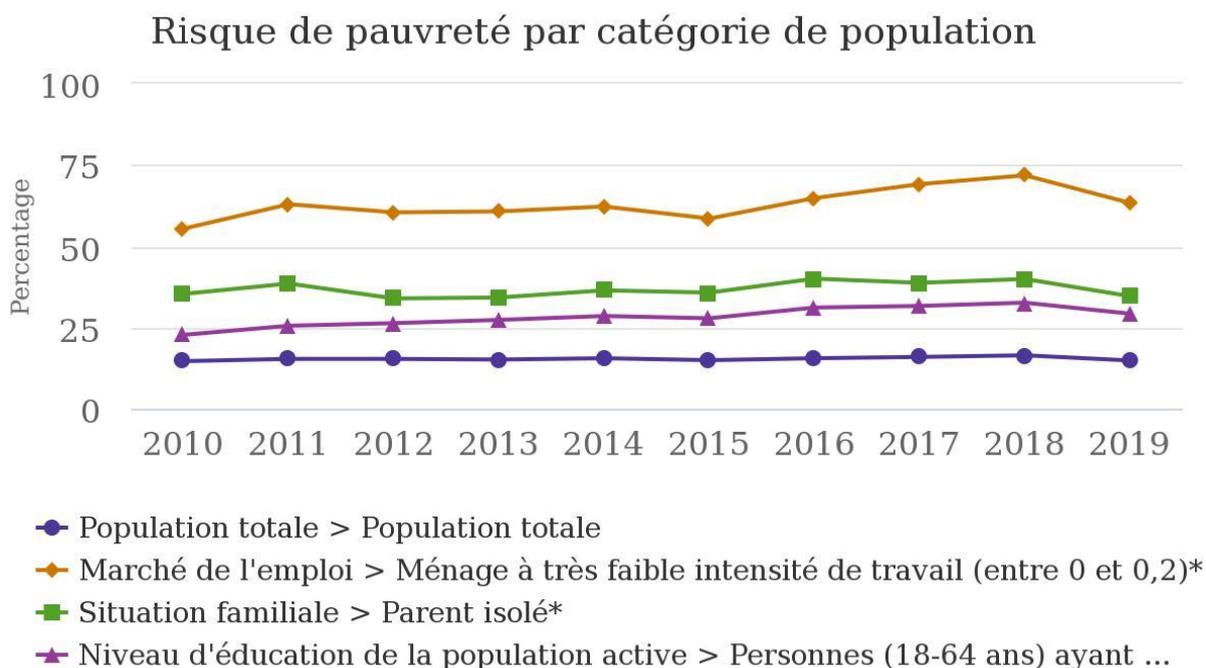
Le thème "Revenus et dettes" se compose des sous-thèmes suivants :

- Risque de pauvreté par catégorie de population
- Prestations sociales en pourcentage du seuil de risque de pauvreté
- Risque de pauvreté subjective
- Crédit à la consommation et risque de pauvreté
- Retards de paiement pour les besoins de base

Les revenus et les dettes constituent une première approche de la pauvreté.

4.1.1 Risque de pauvreté par catégorie de population

Nous illustrons le taux de risque de pauvreté par groupe de population en présentant le risque de pauvreté pour la population totale et pour trois groupes de population ayant un taux de risque de pauvreté élevé : les personnes (18-64 ans) ayant un faible niveau d'éducation, les ménages à très faible intensité de travail et les parents isolés. Nous constatons que le risque de pauvreté est non seulement plus élevé pour ces groupes à risque, mais qu'il a également augmenté au cours de la dernière décennie. Vous trouverez sur le site web plus de détails sur le risque de pauvreté selon la position sur le marché du travail, la situation familiale, le niveau d'éducation, la nationalité, l'âge et le sexe.



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population totale > Population totale	14.6	15.3	15.3	15.1	15.5	14.9	15.5	15.9	16.4	14.8
Marché de l'emploi > Ménage à très faible intensité de travail (entre 0 et 0,2)*	55.4	62.9	60.4	60.7	62.2	58.5	64.8	69.1	71.8	63.3
Situation familiale > Parent isolé*	35.3	38.5	33.9	34.2	36.4	35.7	40	38.7	39.9	34.6
Niveau d'éducation de la population active > Personnes (18-64 ans) ayant un faible niveau d'éducation*	22.7	25.5	26.3	27.3	28.5	27.8	31.1	31.6	32.6	29.2

4.1.2 Prestations sociales en pourcentage du seuil de risque de pauvreté

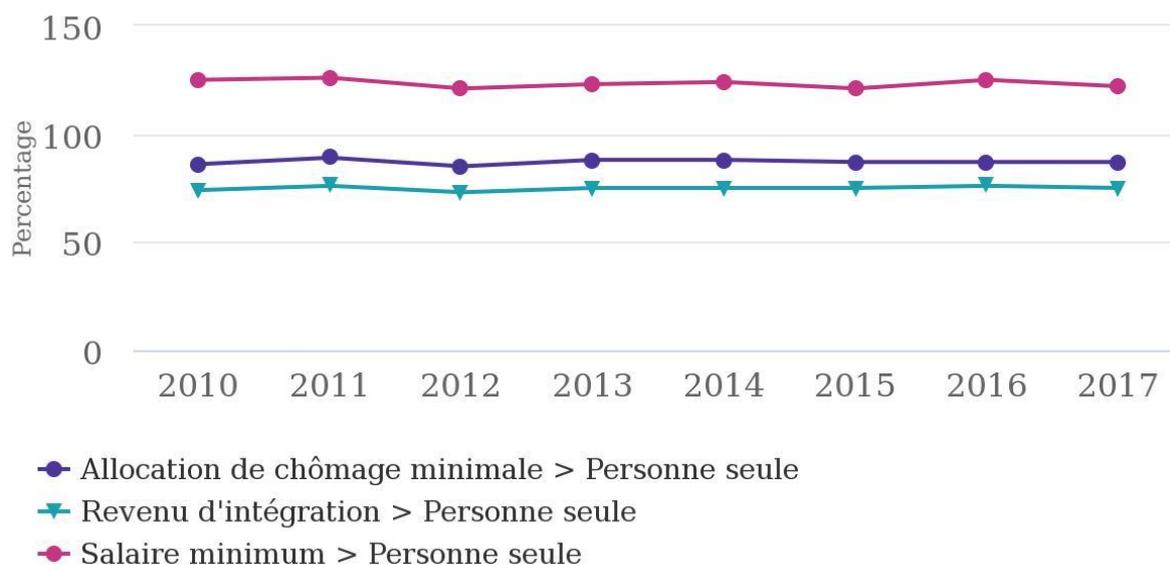
L'indicateur "prestations sociales exprimées en pourcentage du seuil de risque de pauvreté" est disponible pour les prestations suivantes :

- Allocation de chômage minimale
- Pension minimale garantie
- Allocation de remplacement de revenu pour les personnes handicapées
- Salaire minimum
- Garantie de revenu pour les personnes âgées
- Revenu d'intégration
- Allocation minimale d'invalidité.

Supposons qu'une prestation sociale soit égale au seuil de risque de pauvreté, alors cet indicateur est égal à 100 %. Nous l'illustrons pour une personne seule avec un salaire minimum, une allocation de chômage minimum et un revenu d'intégration.

Vous pouvez également modifier la situation familiale sur le site web. En raison de la régionalisation des allocations familiales, ces chiffres ont été séparés par région à partir de 2017 pour les situations familiales avec enfants.

Prestations sociales en pourcentage du seuil de risque de pauvreté



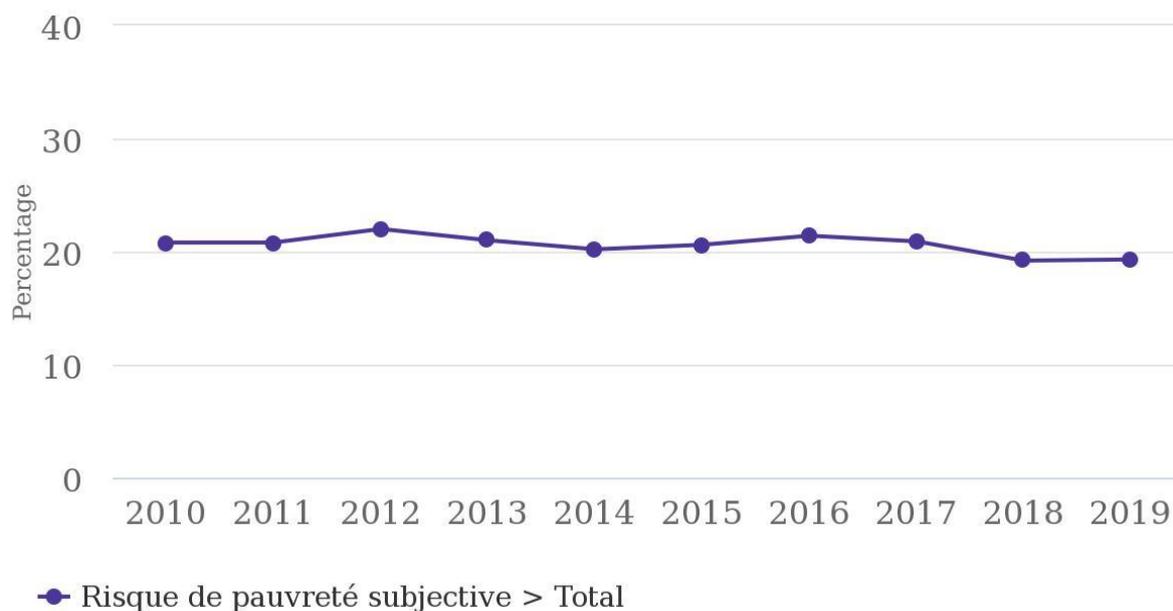
Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allocation de chômage minimale > Personne seule	86	89	85	88	88	87	87	87
Revenu d'intégration > Personne seule	74	76	73	75	75	75	76	75
Salaire minimum > Personne seule	125	126	121	123	124	121	125	122

Bron: MIMOSIS op basis van EU-SILC-gegevens.

4.1.3 Risque de pauvreté subjective

Le risque de pauvreté subjective est le pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'elle n'arrive que 'difficilement' ou 'très difficilement' à nouer les deux bouts. Cet indicateur a été assez stable au cours de la dernière décennie, avec environ 1 ménage sur 5 vivant en risque de pauvreté subjective.

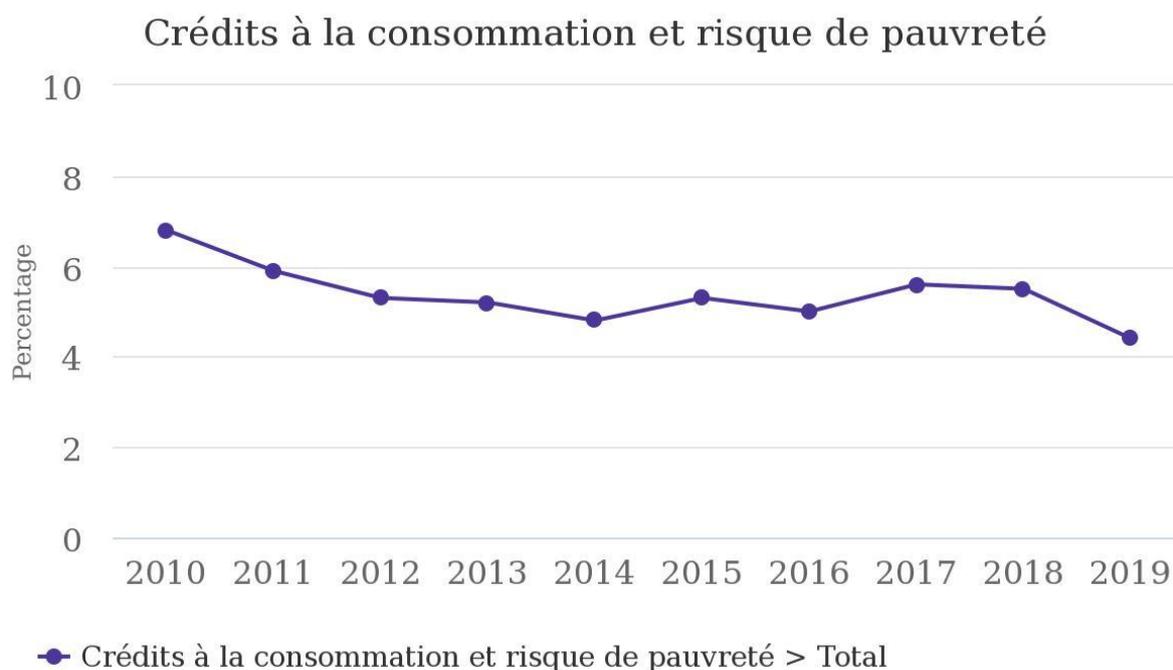
Risque de pauvreté subjective



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Risque de pauvreté subjective > Total	20.8	20.8	22	21	20.2	20.6	21.4	20.9	19.2	19.3

4.1.4 Crédits à la consommation et risque de pauvreté

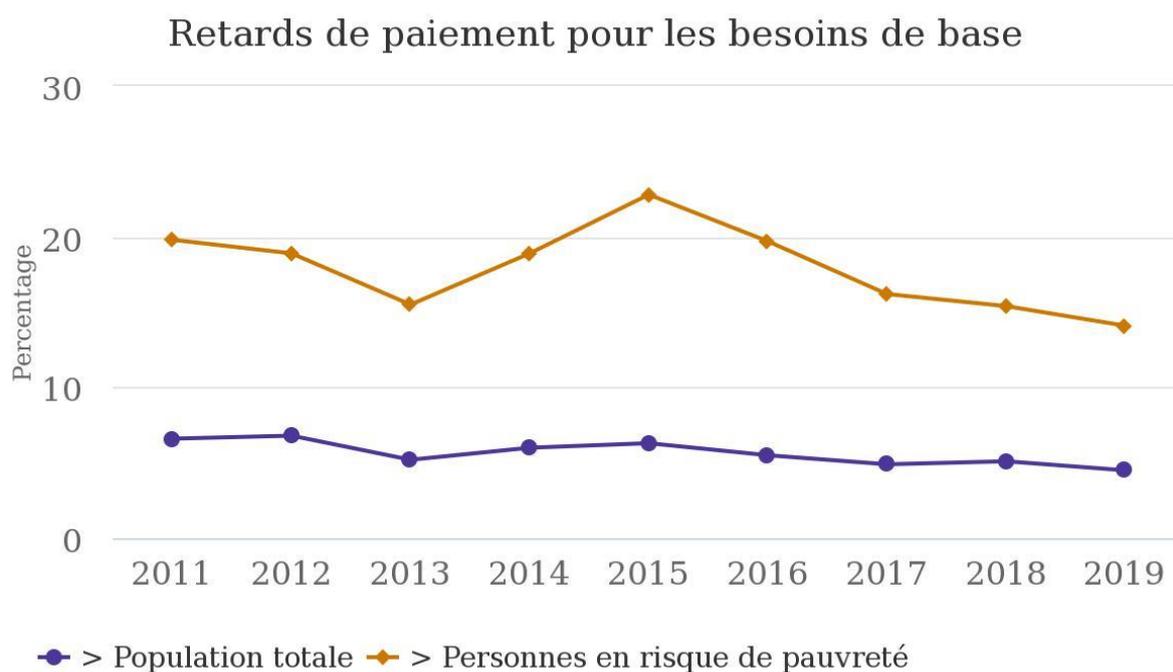
Crédits à la consommation et risque de pauvreté est le pourcentage de ménages dont le revenu disponible tombe (plus bas) sous le seuil de pauvreté suite au remboursement de crédits à la consommation. Cet indicateur est également assez stable entre 4 % et 6 %, bien qu'il soit légèrement supérieur en 2010.



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits à la consommation et risque de pauvreté > Total	6.8	5.9	5.3	5.2	4.8	5.3	5	5.6	5.5	4.4

4.1.5 Retards de paiement pour les besoins de base

Retards de paiement pour les besoins de base est le pourcentage des personnes dans un ménage avec au moins deux arriérés pour un ou plusieurs besoins de base (factures pour l'électricité, l'eau, le gaz, le loyer, l'emprunt hypothécaire, les soins de santé). Les personnes en risque de pauvreté ont clairement plus de retards pour leurs besoins de base que la population totale.



Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
> Population totale	6.6	6.8	5.2	6	6.3	5.5	4.9	5.1	4.5
> Personnes en risque de pauvreté	19.8	18.9	15.5	18.9	22.8	19.7	16.2	15.4	14.1

4.2 Santé

Le deuxième thème par lequel nous étudions la pauvreté est la santé. Ce thème se compose des indicateurs suivants :

- Report de soins de santé pour des raisons financières
- Évaluation négative de sa propre santé

4.2.1 Report de soins de santé pour des raisons financières

Report de soins de santé pour des raisons financières reprend le pourcentage de personnes qui vivent dans un ménage dont un des membres a dû reporter ou annuler des soins de santé au cours de l'année écoulée pour raisons financières. Au cours des dix dernières années, nous observons une augmentation de la proportion de personnes en risque de pauvreté qui reportent leurs soins de santé pour des raisons financières (2019 exclus).



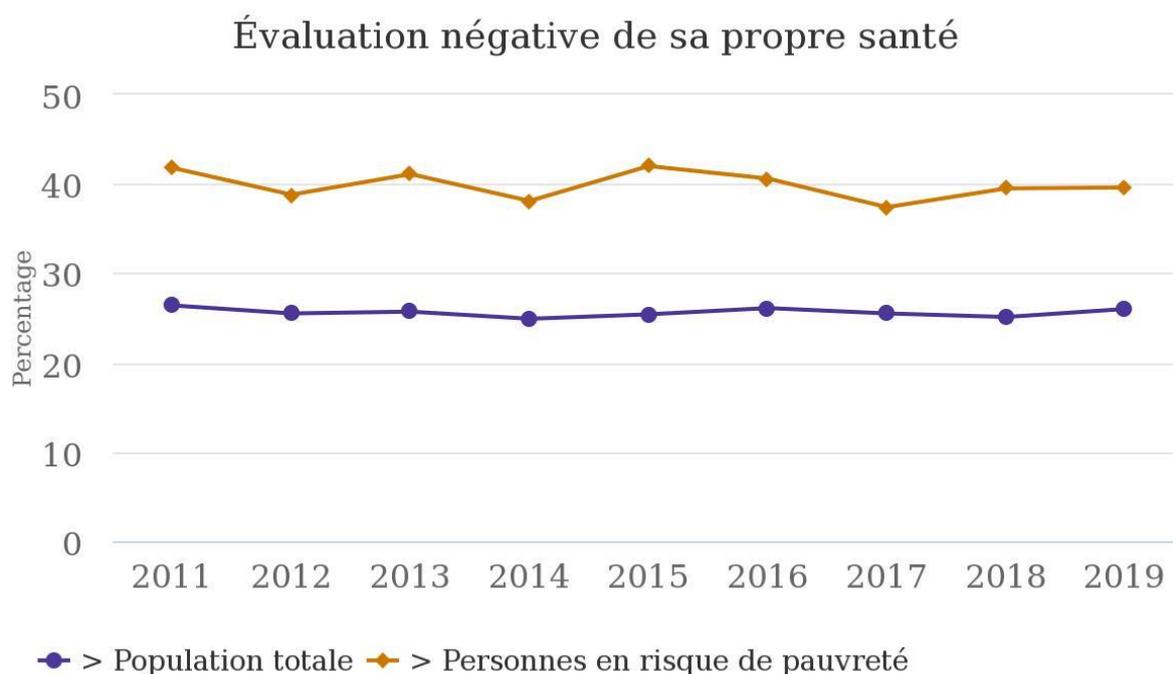
POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
> Population totale	5.1	4.7	5.5	6.5	6.5	5.9	6.3	6.4	6.6
> Personnes en risque de pauvreté	14	12.4	15.4	19.2	19.6	19.2	19.6	22.6	18.7

4.2.2 Évaluation négative de sa propre santé

Évaluation négative de sa propre santé est le pourcentage de la population âgée de 16 ans et plus qui considère être dans un état de santé "raisonnable", "mauvais" ou "très mauvais". Les personnes en risque de pauvreté ont clairement une évaluation plus négative de leur propre santé par rapport à la population totale. Sur le site web, il est également possible de faire une distinction entre les moins de 65 ans et les 65 ans et plus, car il existe une forte corrélation entre la santé et l'âge.



Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
> Population totale	26.4	25.5	25.7	24.9	25.4	26.1	25.5	25.1	26
> Personnes en risque de pauvreté	41.8	38.8	41.1	38.1	42	40.6	37.4	39.5	39.6

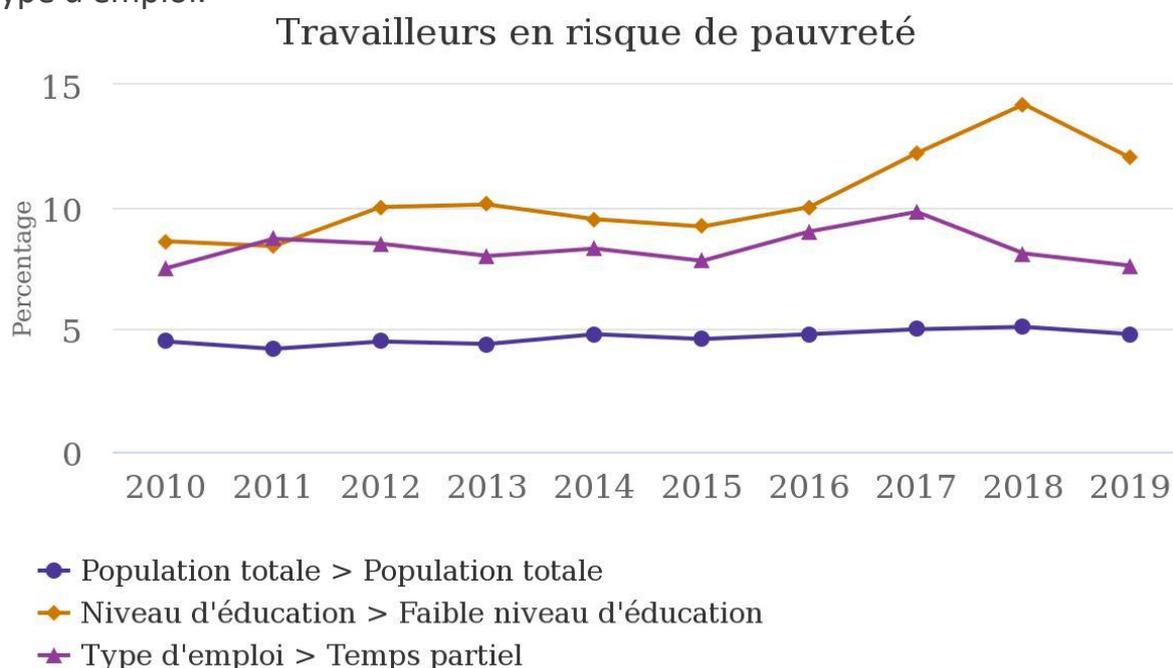
4.3 Travail

Le troisième thème à partir duquel nous étudions la pauvreté est le travail. Ce thème contient les sous-thèmes suivants :

- Travailleurs en risque de pauvreté
- Taux d'emploi
- Proportion de travailleurs dans la population en risque de pauvreté
- Chevauchement du risque de pauvreté et de la très faible intensité de travail

4.3.1 Travailleurs en risque de pauvreté

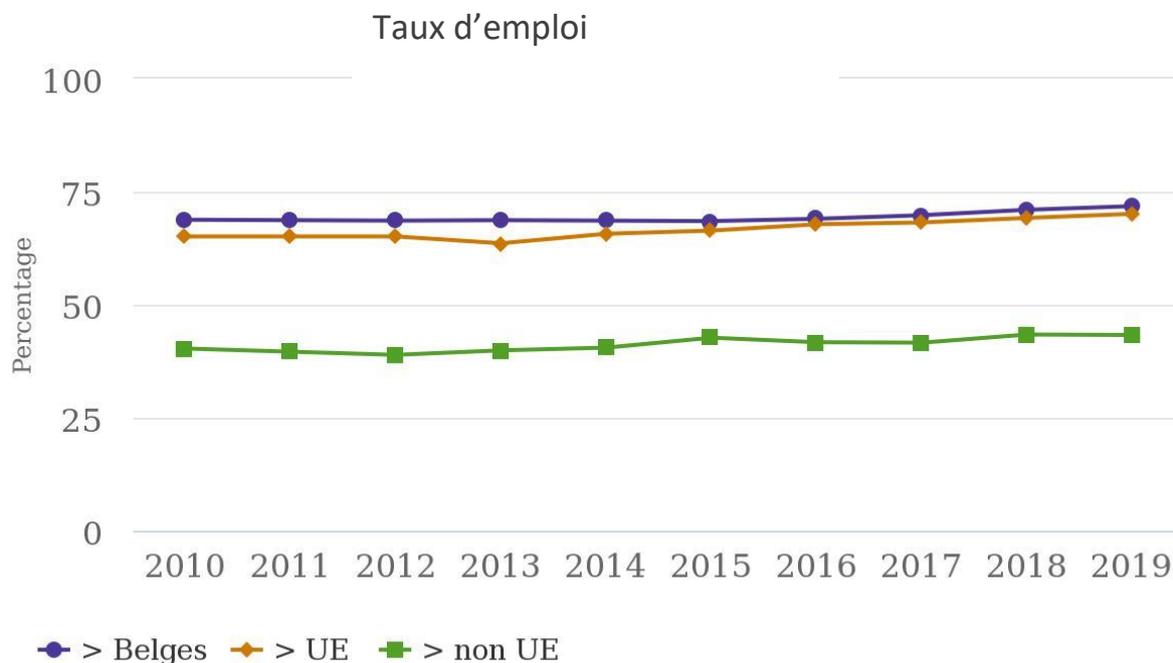
Travailleurs en risque de pauvreté est le pourcentage de travailleurs ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60 % du revenu médian national équivalent. Dans ce graphique, nous montrons les personnes en risque de pauvreté parmi la population totale et parmi deux groupes présentant un risque de pauvreté plus élevé : ceux qui travaillent à temps partiel et ceux qui ont un faible niveau d'éducation. Pour ceux qui ont un faible niveau d'éducation et qui travaillent, nous constatons une augmentation du risque de pauvreté au cours de la dernière décennie. Sur le site web, il est possible d'effectuer plus de comparaisons en fonction de la situation familiale, du niveau d'éducation et du type d'emploi.



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population totale > Population totale	4.5	4.2	4.5	4.4	4.8	4.6	4.8	5	5.1	4.8
Niveau d'éducation > Faible niveau d'éducation	8.6	8.4	10	10.1	9.5	9.2	10	12.2	14.2	12
Type d'emploi > Temps partiel	7.5	8.7	8.5	8	8.3	7.8	9	9.8	8.1	7.6

4.3.2 Taux d'emploi

Le taux d'emploi est le pourcentage de personnes employées dans la population en âge de travailler (20-64 ans). Le taux d'emploi a augmenté pour toutes les nationalités au cours des dix dernières années. Néanmoins, nous constatons que le taux d'emploi des personnes ayant une nationalité non européenne reste remarquablement inférieur.



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
> Belges	68.8	68.7	68.6	68.7	68.6	68.5	69.0	69.8	71.0	71.8
> UE	65.1	65.1	65.1	63.6	65.7	66.4	67.8	68.2	69.2	70.1
> non UE	40.3	39.6	38.9	39.9	40.5	42.7	41.7	41.6	43.4	43.3

Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail (EFT)

4.3.3 Proportion de travailleurs dans la population en risque de pauvreté

La proportion de travailleurs dans la population en risque de pauvreté est le pourcentage de travailleurs parmi la population en risque de pauvreté âgée de 18 à 64 ans. Cet indicateur est relativement stable au cours des dix dernières années, entre 20 % et 25 % des personnes en risque de pauvreté sont au travail.

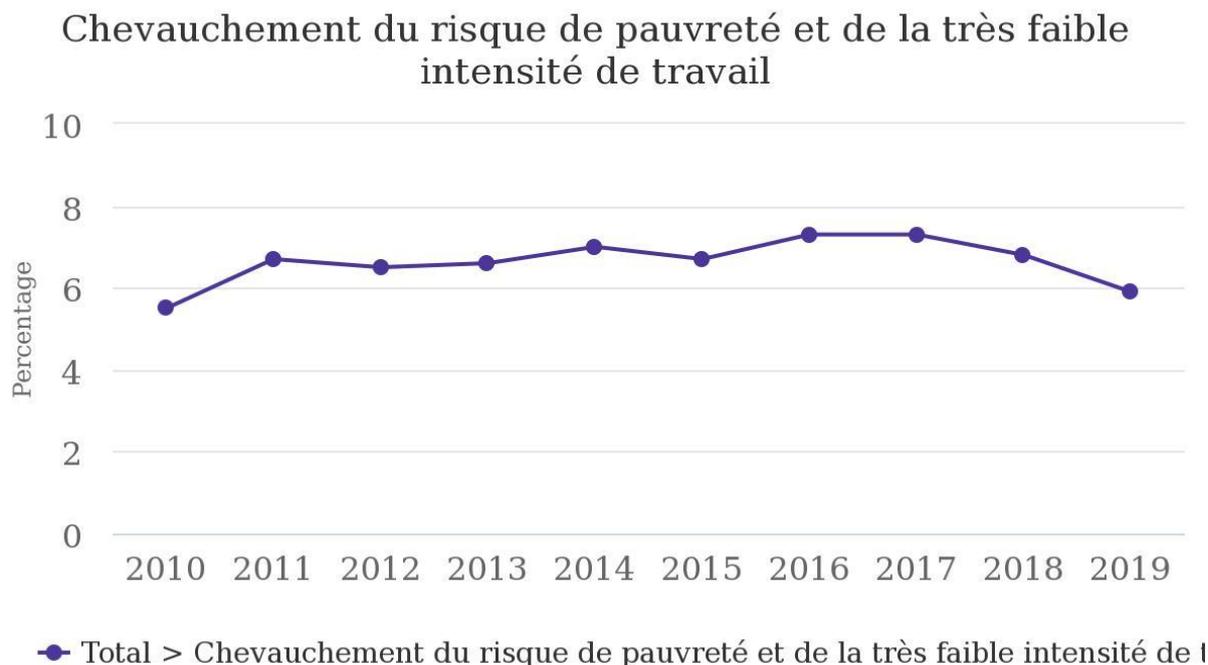
La proportion de travailleurs dans la population exposée au risque de pauvreté



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total > La proportion de travailleurs dans la population exposée au risque de pauvreté	24.1	20.4	21.1	21	21.5	20.9	19.7	20.9	22.3	24.1

4.3.4 Chevauchement du risque de pauvreté et de la très faible intensité de travail

Chevauchement du risque de pauvreté et de la très faible intensité de travail est le pourcentage de personnes vivant dans une famille en risque de pauvreté ainsi qu'à une très faible intensité de travail. Ce pourcentage a légèrement augmenté ces dernières années (hors 2019). En 2008, par exemple, cet indicateur était nettement inférieur, à 5 %.



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total > Chevauchement du risque de pauvreté et de la très faible intensité de travail	5.5	6.7	6.5	6.6	7	6.7	7.3	7.3	6.8	5.9

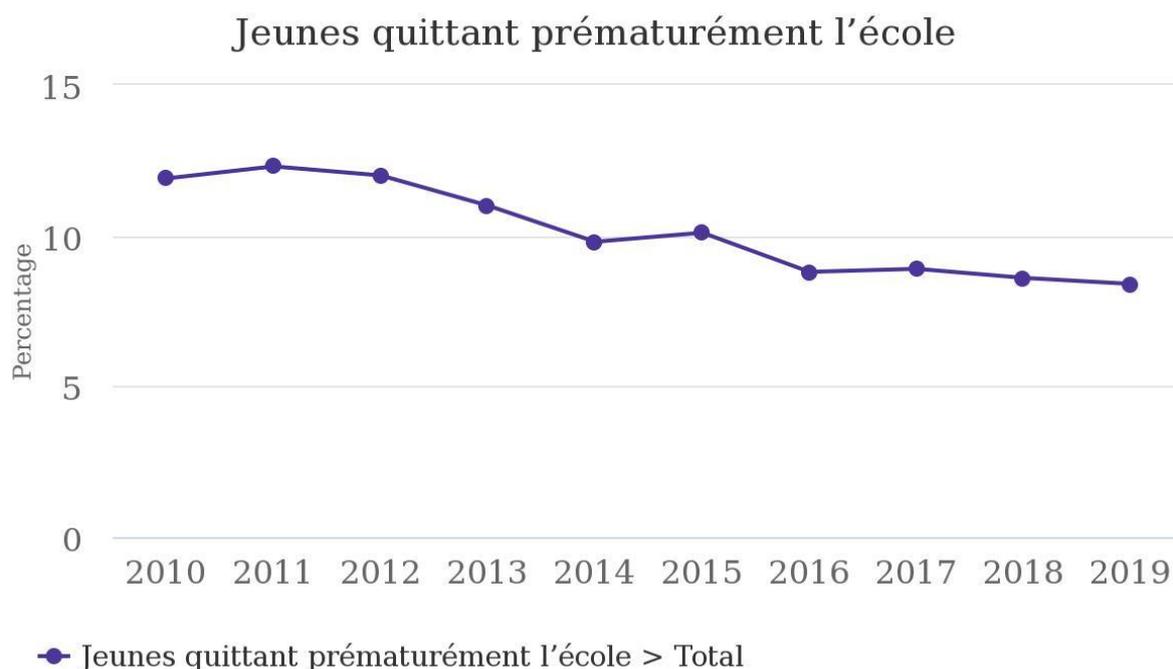
4.4 Éducation

Le quatrième thème par lequel nous étudions la pauvreté est l'éducation et se compose des indicateurs suivants :

- Jeunes quittant prématurément l'école
- NEET (jeunes sans emploi, éducation ou formation)

4.4.1 Jeunes quittant prématurément l'école

Jeunes quittant prématurément l'école reprend le pourcentage de jeunes entre 18 et 24 ans qui ne suivent pas d'enseignement et qui ont obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Nous constatons que cet indicateur a évolué positivement au cours des dix dernières années.

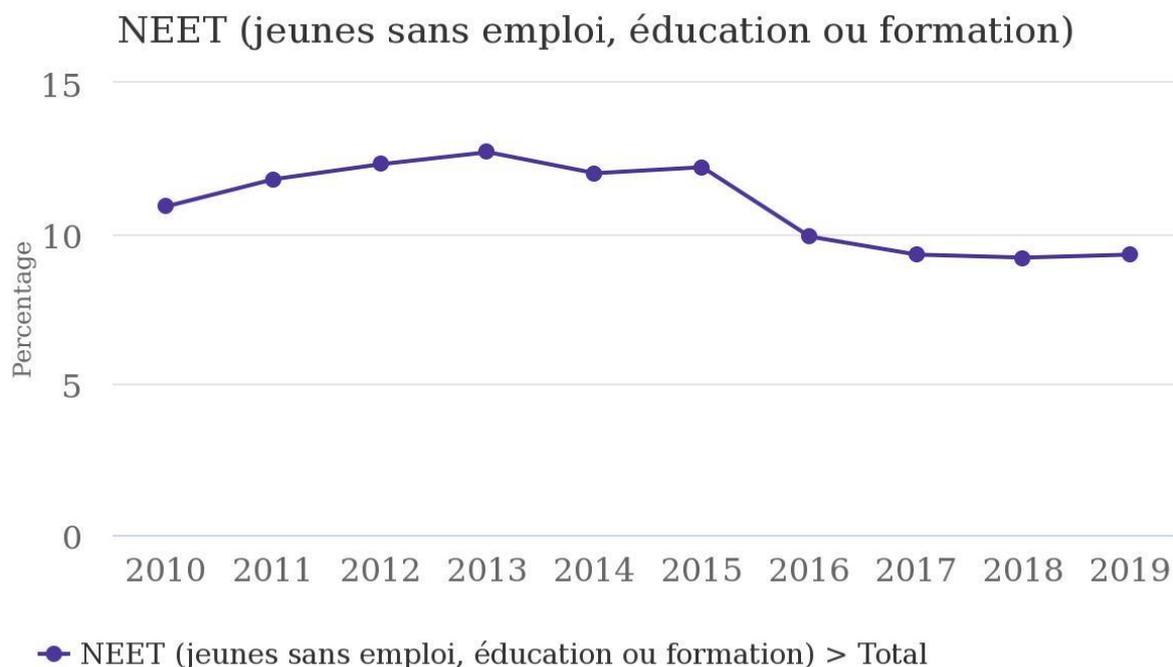


Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Jeunes quittant prématurément l'école > Total	11.9	12.3	12	11	9.8	10.1	8.8	8.9	8.6	8.4

Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail (EFT)

4.4.2 NEET (jongeren zonder werk, opleiding of vorming)

NEET (Not in Education, Employment or Training) est le pourcentage des jeunes âgés de 15 à 24 sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation. Après une légère hausse, cet indicateur est tombé à un niveau plus bas qu'auparavant à partir de 2015.



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NEET (jeunes sans emploi, éducation ou formation) > Total	10.9	11.8	12.3	12.7	12	12.2	9.9	9.3	9.2	9.3

Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail (EFT)

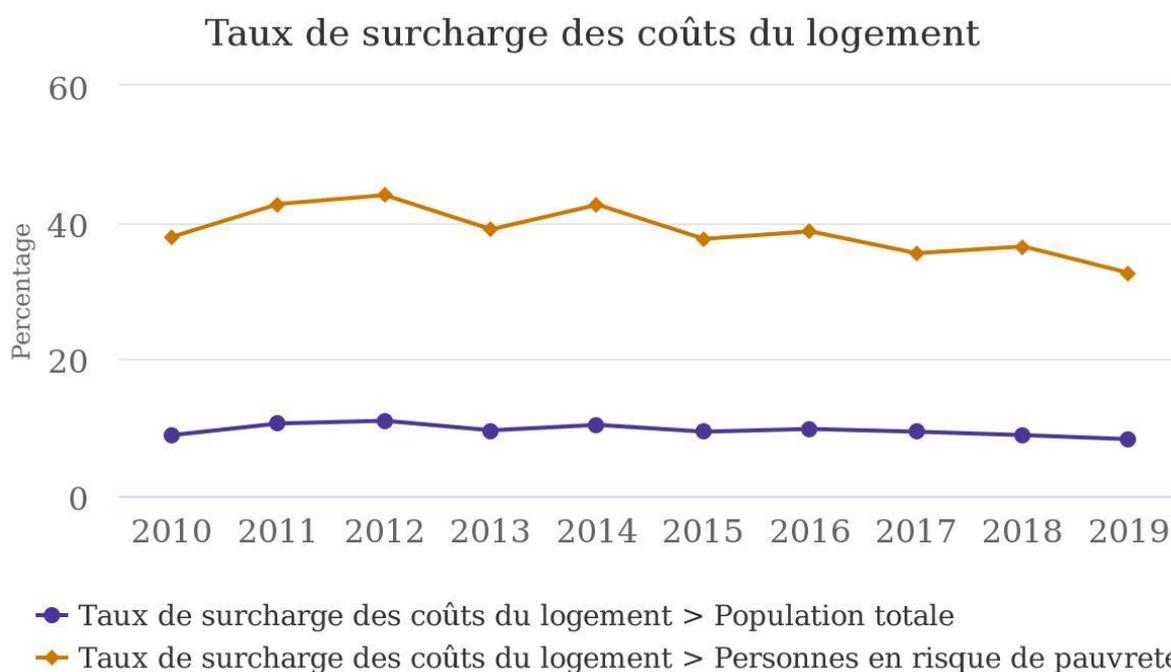
4.5 Logement

Le cinquième thème à partir duquel nous étudions la pauvreté est le logement. Ce thème se compose des indicateurs suivants :

- Taux de surcharge des coûts du logement
- Privation de logement
- Risque de pauvreté pour le locataire/propriétaire

4.5.1 Taux de surcharge des coûts du logement

Taux de surcharge des coûts du logement est le pourcentage de la population vivant dans un ménage où les coûts de logement totaux (déduction faite des allocations de logement) représentent plus de 40 % du revenu total disponible des ménages (déduction faite des allocations de logement). Nous constatons que les personnes en risque de pauvreté sont confrontées environ quatre fois plus souvent à une surcharge des coûts de logement que la population totale.



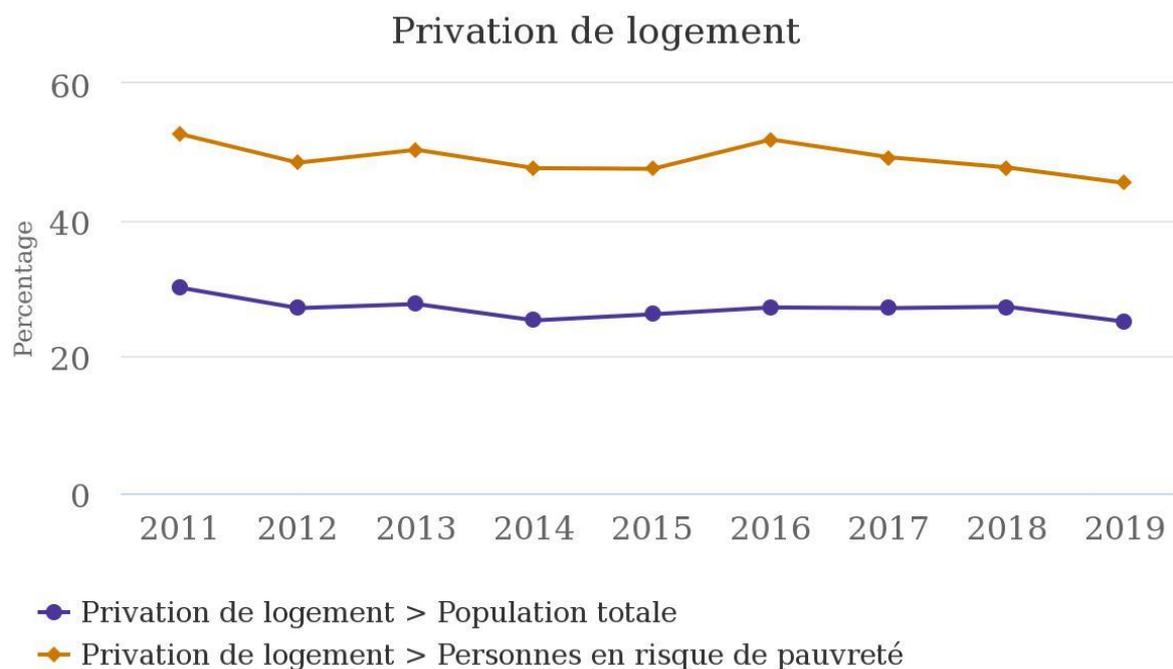
Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de surcharge des coûts du logement > Population totale	8.9	10.6	11	9.6	10.4	9.4	9.8	9.4	8.9	8.3
Taux de surcharge des coûts du logement > Personnes en risque de pauvreté	37.9	42.7	44	39	42.6	37.6	38.7	35.5	36.5	32.6

4.5.2 Privation de logement

Privation de logement est basé sur les indicateurs suivants :

- le manque d'espace (rapport entre le nombre de chambres et le nombre de personnes dans le ménage) ;
- fuite dans la toiture, mur ou sol humide, boiseries attaquées par la pourriture ;
- être en mesure de chauffer suffisamment la maison ;
- baignoire et/ou douche dans la maison ;
- toilette intérieure ;
- eau chaude courante.

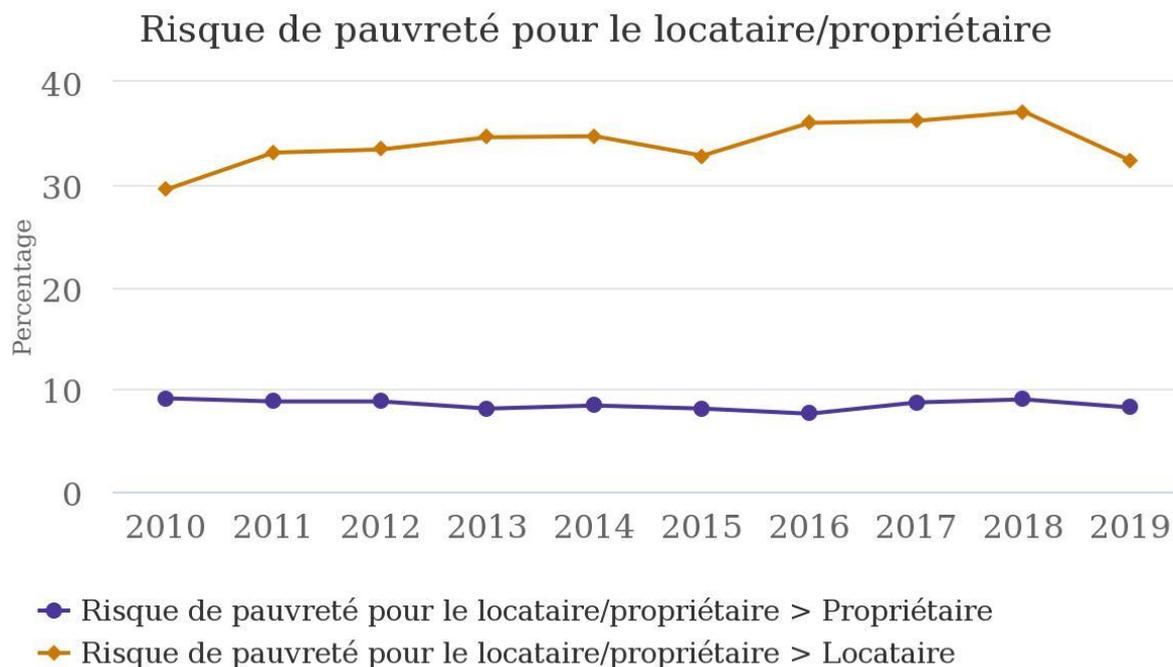
Nous constatons que la privation de logement est nettement plus importante pour les personnes vivant en situation de pauvreté et qu'environ la moitié des personnes en risque de pauvreté sont touchées par la privation de logement.



Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Privation de logement > Population totale	30.1	27.1	27.7	25.3	26.2	27.2	27.1	27.3	25.1
Privation de logement > Personnes en risque de pauvreté	52.6	48.4	50.3	47.6	47.5	51.8	49.2	47.7	45.4

4.5.3 Risque de pauvreté pour le locataire/propriétaire

La différence de risque de pauvreté selon le statut de locataire ou de propriétaire (i.e. propriétaire, usufruitier ou vivre gratuitement) est frappante et s'est accrue au cours de la dernière décennie (2019 excepté).



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Risque de pauvreté pour le locataire/propriétaire > Propriétaire	9.1	8.8	8.8	8.1	8.4	8.1	7.6	8.7	9	8.2
Risque de pauvreté pour le locataire/propriétaire > Locataire	29.5	33.1	33.4	34.6	34.7	32.8	36	36.2	37.1	32.3

4.6 Participation

La participation est le sixième thème qui illustre un aspect important de la pauvreté. La participation sociale est abordée sur la base des indicateurs suivants :

- Pas de participation à des activités sportives, récréatives ou artistiques
- Privation matérielle et sociale

4.6.1 Pas de participation à des activités sportives, récréatives ou artistiques

Pas de participation à des activités sportives, récréatives ou artistiques est le pourcentage de personnes de 16 ans ou plus qui ne participent pas à des activités sportives, récréatives (mouvement de jeunesse, association de pensionnés, clubs de loisirs) ou artistiques (musique, théâtre, photographie, dessin, sculpture, peinture). Le graphique montre que le pourcentage de non-participation à des activités sportives, récréatives ou artistiques est plus élevé chez les personnes en risque de pauvreté, ou en d'autres termes que la participation sociale est plus faible pour les personnes vivant en situation de pauvreté. Cet indicateur ne sera plus calculé à partir de 2019.

Pas de participation à des activités sportives, récréatives ou artistiques



Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pas de participation à des activités sportives, récréatives ou artistiques > Population totale	69.2	72.1	69.5	72.5	69.2	71.8	73.5	71.2
Pas de participation à des activités sportives, récréatives ou artistiques > Personnes en risque de pauvreté	81.7	83.5	83.3	86.1	81.3	84.1	86.8	85.9

4.6.1 Privation matérielle et sociale

Privation matérielle et sociale est le pourcentage de la population qui ne peut pas se permettre le niveau de vie habituel. Une personne est en état de privation si elle ne peut pas se permettre au moins 5 des 13 biens matériels ou activités (sociales) listés (voir la méthodologie pour plus de détails). Cet indicateur est calculé à partir de 2014 et une très légère diminution de la privation matérielle et sociale a été observée ces dernières années.

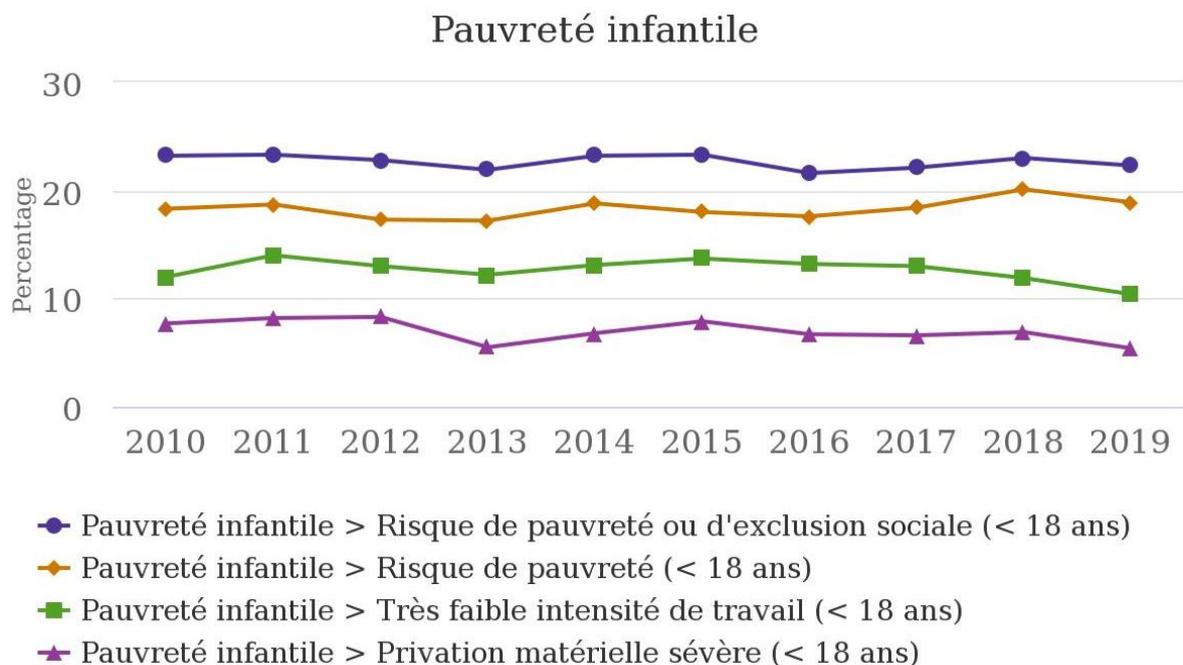


Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Privation matérielle et sociale > Total	12.4	12.3	13.4	11.8	11.2	11

4.7 Pauvreté infantile

Un premier thème considéré à part dans le baromètre de la pauvreté est la pauvreté infantile. Il examine le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale spécifique aux enfants (ayant moins de 18 ans) et différents sous-indicateurs. Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est le pourcentage de personnes vivant en situation de risque de pauvreté et/ou de privation matérielle sévère et/ou dans un ménage à très faible intensité de travail. Pour une définition des différents sous-indicateurs, nous nous référons à la méthodologie. En outre, il est également possible, sur le site web, de se renseigner sur la privation matérielle et sociale spécifiques aux enfants.

Nous constatons que le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale concerne plus d'un enfant sur cinq et que ce nombre est resté stable au cours de la dernière décennie. Alors que le risque de pauvreté des enfants a augmenté ces dernières années, nous constatons une diminution du nombre d'enfants vivant dans un ménage à très faible intensité de travail et dans des conditions de privation matérielle sévère.

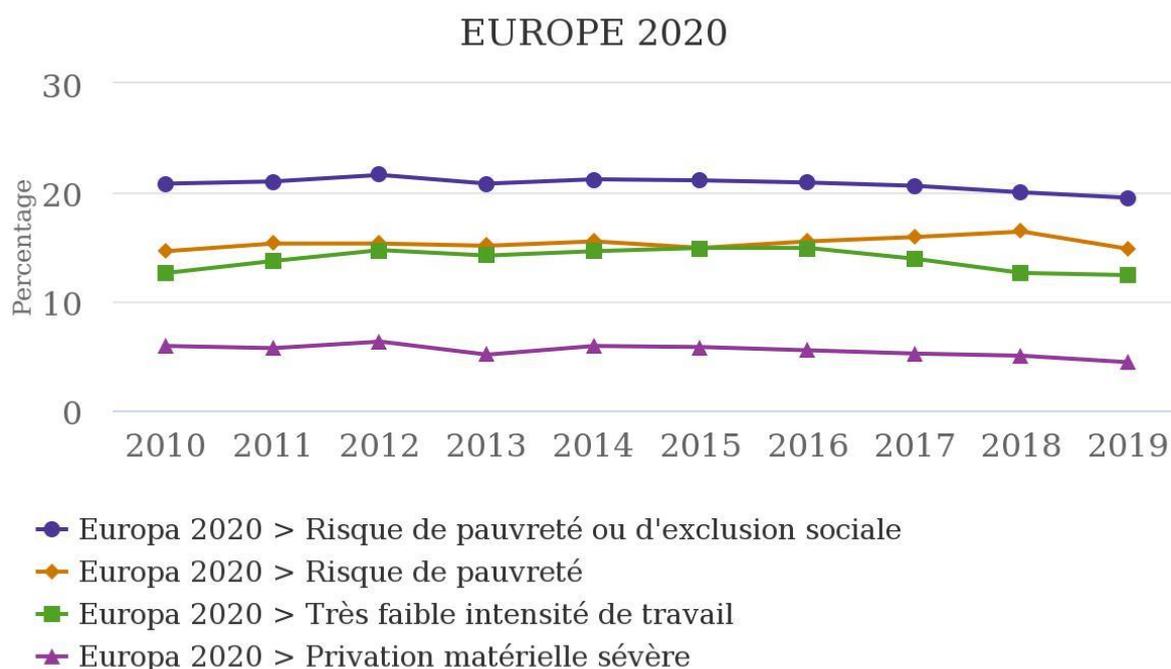


Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pauvreté infantile > Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (< 18 ans)	23.2	23.3	22.8	21.9	23.2	23.3	21.6	22.1	23	22.3
Pauvreté infantile > Risque de pauvreté (< 18 ans)	18.3	18.7	17.3	17.2	18.8	18	17.6	18.4	20.1	18.9
Pauvreté infantile > Très faible intensité de travail (< 18 ans)	12	14	13	12.2	13.1	13.7	13.2	13	11.9	10.4
Pauvreté infantile > Privation matérielle sévère (< 18 ans)	7.7	8.2	8.3	5.5	6.8	7.9	6.7	6.6	6.9	5.4

4.8 Europe 2020

Un deuxième thème distinct est Europe 2020, qui reprend les objectifs en matière de pauvreté et d'exclusion sociale coordonnés par l'UE pour l'année 2020. Ils couvrent les mêmes indicateurs clés que pour la pauvreté infantile, à savoir : le risque de pauvreté, les ménages à très faible intensité de travail, la privation matérielle sévère et, comme indicateur global, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

En Belgique, lors des 10 dernières années, quasiment une personne sur cinq a est menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale. Tout d'abord, on observe une augmentation progressive du risque de pauvreté avec, en 2018, le taux le plus élevé depuis le début de l'enquête EU-SILC en 2004. Par ailleurs, nous constatons une augmentation de la proportion des ménages à très faible intensité de travail au cours des premières années de la dernière décennie, suivie d'une récente diminution. En ce qui concerne le pourcentage de la population touchée par la privation matérielle sévère, nous observons une tendance similaire, cependant cet indicateur est plus stable.



Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Europa 2020 > Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	20.8	21	21.6	20.8	21.2	21.1	20.9	20.6	20	19.5
Europa 2020 > Risque de pauvreté	14.6	15.3	15.3	15.1	15.5	14.9	15.5	15.9	16.4	14.8
Europa 2020 > Très faible intensité de travail	12.6	13.7	14.7	14.2	14.6	14.9	14.9	13.9	12.6	12.4
Europa 2020 > Privation matérielle sévère	5.9	5.7	6.3	5.1	5.9	5.8	5.5	5.2	5.0	4.4

Plus de chiffres ?

Dans ce focus, nous examinons quelques chiffres clés en relation avec le baromètre de la pauvreté. Vous trouverez l'ensemble des chiffres de ce baromètre sur le site web chiffrespauvrete.be.

Renseignements complémentaires ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service « communication », au numéro suivant : 02/508.85.86 ou via notre site web : <http://www.mis.be/fr/contact>

Mention de la source

SPP IS – Intégration sociale

Colophon

Rédaction et coordination :

Jeroen Barrez - Service Etudes

Éditeur responsable :

Alexandre Lesiw, Boulevard Roi Albert II 30, 1000 Bruxelles

Mars 2020